

**VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie**  
**France - Nice du 6 au 15 septembre 2013**

GUIDE  
DES INSCRIPTIONS

**Compétitions sportives**



**Concours de création**



**Concours culturels**



**Pour tout contact, aide ou renseignements complémentaires :**

**Organisation internationale de la Francophonie  
Comité international des Jeux de la Francophonie**

19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 56 - Télécopie : +33 (0) 1 44 37 32 54

Courriel : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

Site internet officiel des Jeux de la Francophonie :

**[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)**

(les formulaires de pré-inscriptions et inscriptions ainsi que la documentation utile se trouvent disponibles en ligne dans la rubrique « les États invités »)



**JEUX DE LA  
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

# PRÉAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009, c'est à nouveau la France en 2013 qui abritera la VII<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie qui se déroulera à Nice, du 6 au 15 septembre.

Placé sous les signes de la solidarité, de la diversité et de l'excellence, ce grand rendez-vous sportif, culturel et de création offrira, une fois de plus, l'occasion à la jeunesse francophone de se dépasser et de rivaliser dans un esprit d'échange, de partage et de découverte.

Le présent Guide des inscriptions définit les modalités des pré-inscriptions et des inscriptions que les participants aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie doivent effectuer auprès du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) en vue de la VII<sup>e</sup> édition France/Nice 2013. Il vise à en informer les États et Gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

# SOMMAIRE

<b>I. Dispositions générales</b> .....	3
1. Programme .....	3
2. Principes de sélection .....	4
<b>II. Présentation des différentes étapes du processus des pré-inscriptions et d'inscriptions aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013</b> .....	5
1. Principes généraux .....	5
2. Les différentes étapes des pré-inscriptions et inscriptions aux VII <sup>es</sup> Jeux .....	6
<b>III. Formulaires</b> .....	14
1. Liste récapitulative des formulaires .....	14
2. Les formulaires à remplir en ligne ou à retourner au CIJF .....	15
<b>IV. Calendrier prévisionnel des pré-inscriptions et inscriptions aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013</b> .....	33
1. Principes .....	33
2. Chronogramme prévisionnel .....	33

# I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## I. Programme

Il se compose de 7 concours culturels, 7 compétitions sportives, 2 concours de création et 1 discipline sportive en animation.

Épreuves officielles	Format des Jeux de 2013
<b>CONCOURS CULTURELS</b>	
<b>1. Arts de la rue</b>	
1.1. Hip-hop (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (groupes)
1.2. Marionnettes (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
1.3. Jonglerie (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
<b>2. Arts visuels</b>	
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
<b>3. Chanson</b> (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants
<b>4. Conte</b> (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants
<b>5. Danse de création</b> (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (groupes)
<b>6. Littérature (nouvelle)</b> (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
<b>7. Photographie</b> (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
<b>COMPÉTITIONS SPORTIVES</b>	
<b>1. Athlétisme</b> (h/f, 18-35 ans)	Athlètes ayant réalisé les minimas
<b>2. Basket-ball</b> (f, 18-25 ans)	16 équipes compétitrices participantes
<b>3. Football</b> (h, moins de 20 ans)	16 équipes compétitrices participantes
<b>4. Handisport</b> (Athlétisme) (h/f, 18-35 ans) h 400 mètres T54 ; h saut en longueur F13 ; h lancer du disque F32/33/34 ; f 400 mètres T13 ; f saut en longueur F13 ; f lancer du disque F40	Athlètes ayant réalisé les minimas
<b>5. Judo</b> (h/f, 18-25 ans)	18 h et 15 f par catégorie (7 catégories hommes et 7 catégories femmes)
<b>6. Lutttes</b>	
6.1. Lutte africaine (h/f, 18-30 ans)	16 h et 16 f par catégorie (5 catégories hommes et 5 catégories femmes)
6.2. Lutte libre (h/f, 18-30 ans)	16 h et 16 f par catégorie (7 catégories hommes et 7 catégories femmes)
<b>7. Tennis de Table</b> (h/f, 18-21 ans)	40 équipes de 2 joueurs (1 h - 1 f) compétiteurs participants
<b>CONCOURS DE CRÉATION/ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>1. Création écologique</b> (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individuel ou collectif)
<b>2. Création numérique</b> (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individuel ou collectif)
<b>DISCIPLINE SPORTIVE EN ANIMATION</b>	
<b>1. Cyclisme sur route (en animation)</b> (h, 19-22 ans et f, 18-35 ans)	20 équipes participantes maximum

NB : Une délégation pourra comprendre au maximum un accompagnateur pour 7 (sept) participants.

## 2. Principes de sélection

Ils ont été établis dans le but de :

- développer une politique de regroupement de l'élite culturelle et sportive francophone pour donner du caractère à ces Jeux ;
- susciter et réaliser des sélections nationales et internationales de qualité répondant à la révélation et à l'épanouissement de jeunes talents.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) et les Fédérations sportives internationales pour le sport, la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique (DLC) pour la culture ainsi que l'Institut de la Francophonie Numérique (IFN) et l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) pour la création écologique et numérique, sont parties prenantes au processus de sélection.

# II. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS AUX VII<sup>ES</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

## I. Principes généraux

À des fins de qualité, d'efficacité et de modernisation dans le processus des pré-inscriptions et d'inscriptions aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie et, à l'instar de ce qui se fait désormais lors de l'organisation de grands événements sportifs et culturels internationaux, **le dossier des pré-inscriptions et d'inscriptions sera désormais rempli et complété en ligne à partir du site internet officiel des Jeux de la Francophonie, [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)**

**Au total, le processus des pré-inscriptions et inscriptions comprend 6 étapes.**

Seule la première étape de ce processus, celle qui consiste à l'engagement de principe de l'État ou du gouvernement à participer aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à travers la désignation d'un Responsable de dossier national des Jeux de la Francophonie, de même qu'une partie de l'étape consistant à la désignation des chargés sport, culture, création écologique, numérique et du chargé de communication national, se fera directement par télécopie ou courriel.

Le reste de la procédure et du processus des pré-inscriptions et inscriptions, à travers les 5 autres étapes décrites ci-après, se déroulera en ligne à l'aide de formulaires disponibles sur le site internet des Jeux de la Francophonie. Ces formulaires devront être dûment complétés par le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, en liaison avec les chargés nationaux des VII<sup>es</sup> Jeux désignés et les ministères et services concernés.

Chaque étape devra être validée et complétée dans les délais afin que l'État ou le gouvernement puisse passer à l'étape suivante.

La Direction du CIJF aura à valider les différentes étapes du processus d'inscription jusqu'à l'inscription finale de l'État ou du gouvernement en fonction des éléments transmis par celui-ci.

La participation aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie ainsi que la délivrance des accréditations et des visas d'entrée en France seront conditionnées par le respect de ces différentes étapes ainsi que par l'acquittement des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles dans les délais impartis.

**NB : Le système de saisie des pré-inscriptions et des inscriptions en ligne sera parfaitement sécurisé. Seules les listes officielles seront publiées en ligne et donc disponibles au grand public.**

## 2. Les différentes étapes des pré-inscriptions et inscriptions aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie

	Étapes	Période/ échéancier	Document de référence	But recherché
Engagement de principe	<p><b>ÉTAPE 1</b></p> <p><b>Document de référence</b></p>	Du 22 juin au 22 septembre 2011	<p>Guide des inscriptions et Réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>envoyé par la Direction du CIJF aux États et gouvernements ;</li> <li>disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie : <a href="http://www.jeux.francophonie.org">www.jeux.francophonie.org</a></li> </ul>	<p>Mettre à disposition des États et gouvernements les informations nécessaires au processus de pré-inscription et d'inscription ainsi que la réglementation.</p> <p>Engagement de principe des États et gouvernements</p> <p>Chaque État ou gouvernement désigne <b>le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux</b></p>
	<p><b>ÉTAPE 1</b></p> <p><b>Désignation des chargés nationaux sport, culture, création et communication des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie par chaque État et gouvernement</b></p>		<p>Guide des inscriptions et Réglementation</p>	<p>À des fins de coordination et d'efficacité, le CIJF demande à ce que les États et gouvernements puissent désigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>1 Chargé du volet sport national des VII<sup>ES</sup> Jeux</b></li> <li><b>1 Chargé du volet culturel national des VII<sup>ES</sup> Jeux</b></li> <li><b>1 Chargé du volet création écologique national des VII<sup>ES</sup> Jeux</b></li> <li><b>1 Chargé du volet création numérique national des VII<sup>ES</sup> Jeux</b></li> <li><b>1 Chargé de communication national des Jeux</b></li> </ul> <p>Les États membres du Conseil d'orientation du CIJF ont demandé à ce qu'un accent particulier soit porté sur la promotion des Jeux de la Francophonie dans les différents États et gouvernements de la Francophonie.</p> <p>C'est pourquoi, le CIJF demande à ce que les États et gouvernements puissent désigner <b>un Chargé de communication national des Jeux</b></p>



Formulaire à renvoyer au CIJF	Descriptif	Intervenants
	<p>La Direction du CIJF transmet aux 75 États et gouvernements de la Francophonie le guide des inscriptions aux épreuves des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie ainsi que la Réglementation.  <b>Clôture le 22 juin 2011</b></p>	<p>CIJF                      Ministères concernés</p>
<p>Retourner à la Direction du CIJF, <b>le formulaire 1</b> d'engagement de principe des États, dûment complété  <b>par Courriel</b> : cijf@francophonie.org                      ou <b>par Fax</b> : +33 (0) 1 44 37 32 54</p>	<p>Les États et gouvernements transmettent leur engagement de principe à participer aux Jeux en renvoyant la fiche d'engagement de principe dûment complétée et signée par les autorités compétentes.  <b>Clôture le 15 septembre 2011</b></p>	<p>Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie</p>
<p>Retourner à la Direction du CIJF, <b>le formulaire 2</b> de désignation du Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, dûment complété  <b>par Courriel</b> : cijf@francophonie.org                      ou <b>par Fax</b> : +33 (0) 1 44 37 32 54</p>	<p>Les États et gouvernements désignent le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, en renvoyant la fiche de désignation du responsable de dossier dûment complétée.  <b>Clôture le 22 septembre 2011</b></p>	
<p>Retourner à la Direction du CIJF <b>le formulaire 3</b> de désignation des chargés sport, culturel, création numérique, écologique et de communication nationaux des VII<sup>es</sup> Jeux dûment complété  <b>par Courriel</b> : cijf@francophonie.org                      ou <b>par Fax</b> : +33 (0) 1 44 37 32 54</p>	<p>Chaque État et gouvernement désigne leurs chargés nationaux des VII<sup>es</sup> Jeux, qui seront chargés, en rapport avec leur Ministère, de la coordination des pré-inscriptions et inscriptions dans leur domaine respectif en étroite relation avec le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie.</p> <p>Le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, en relation avec les différents chargés nationaux, s'assurera de la coordination des informations en étroite relation avec les chargés nationaux, du recueil et de la saisie des données ; celui-ci sera l'interlocuteur principal du CIJF et responsable de la mise en place des virements et de la clôture de chacune des étapes du processus.</p> <p>Il pourra déléguer aux chargés nationaux les identifiants et mots de passe transmis préalablement par le CIJF afin que ceux-ci puissent également procéder aux saisies des données.</p> <p>Le CIJF et le Responsable de dossier national seront toujours mis en copie de toute correspondance.</p> <p>À noter que le chargé de communication national veillera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la promotion des Jeux sur son territoire national (supports transmis par le CIJF).</li> <li>• la coordination avec les médias nationaux en vue de la couverture médiatique des Jeux sur le territoire national dont notamment la couverture télévisuelle.</li> </ul> <p>Celui-ci sera en liaison permanente avec le Responsable de dossier désigné.  <b>Clôture le 22 septembre 2011</b></p>	<p>Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Chargé du volet sportif national des VII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Chargé du volet culturel national des VII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Chargé du volet création écologique national des VII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Chargé du volet création numérique national des VII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Chargé de communication national des VII<sup>es</sup> Jeux</p>

	Étapes	Période/ échéancier	Document de référence	But recherché
Pré-inscriptions	<b>ÉTAPE 2</b>  <b>Pré-inscriptions en ligne, sur le site internet des Jeux de la Francophonie, des États et gouvernements aux épreuves sportives, culturelles et de création écologique et numérique</b> <b>www.jeux.francophonie.org</b>	Du 30 septembre au 15 décembre 2011		Attribution d'un identifiant et mot de passe au Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux
			Guide des inscriptions et Réglementation	Le formulaire 4 de pré-inscription en ligne a été rempli par le Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux
			Formulaire 4 de pré-inscription <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux de la Francophonie <a href="http://www.jeux.francophonie.org">www.jeux.francophonie.org</a>	<b>Les frais d'inscription de 1750 euros par délégation sont réglés</b>
Sélection et inscriptions	<b>ÉTAPE 3.1</b>  <b>Présélections aux concours culturels organisés par les États et gouvernements</b>	Du 1 <sup>er</sup> février au 30 mai 2012	Guide des inscriptions et Réglementation	<p>Les présélections culturelles, organisées par les États et gouvernements, se sont déroulées dans chaque pays participant.</p> <p>Le formulaire 6 de présélections a été rempli par les Responsables de dossier nationaux des VII<sup>es</sup> Jeux.</p>
	<b>ÉTAPE 3.2</b>  <b>Classement des artistes (ou troupes) présélectionnés aux concours culturels par les jurys régionaux</b>	Du 30 juin au 31 octobre 2012	<p>Guide des inscriptions et Réglementation</p> <p>Formulaire 6 de présélections des artistes</p>	Le classement des artistes (ou troupes) dans chaque épreuve a été effectué à l'aide du <b>formulaire 7A</b>
	<b>ÉTAPE 3.3</b>  <b>Qualifications et sélections aux compétitions sportives</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 décembre 2012	Guide des inscriptions et Réglementation	<p>Sélections réalisées sur la base des classements des Fédérations sportives internationales de chacune des épreuves concernées</p> <p>Les qualifications ont été réalisées pour chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme). Les pays qualifiés sont inscrits par la direction du CIJF à l'aide du <b>formulaire 7B</b></p>

Formulaire à remplir en ligne	Descriptif	Intervenants
	La Direction du CIJF attribue un identifiant et un mot de passe à chaque Responsable de dossier par courriel avec accusé de réception. <b>Clôture le 30 septembre 2011</b>	CIJF
Remplir <b>le formulaire 4</b> de pré-inscription <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux de la Francophonie <a href="http://www.jeux.francophonie.org">www.jeux.francophonie.org</a>	Le Responsable de dossier désigné, en étroite collaboration avec les ministères concernés, effectue les pré-inscriptions aux épreuves sportives, culturelles et de création numérique et écologique à partir du formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie. <b>Clôture le 30 novembre 2011</b>	Ministères concernés  Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux
Remplir <b>le formulaire 5</b> relatif au versement des frais d'inscription aux VII <sup>es</sup> Jeux <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux de la Francophonie <a href="http://www.jeux.francophonie.org">www.jeux.francophonie.org</a>	Le Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux, en étroite collaboration avec les Ministères concernés de son État, s'assure du versement des frais d'inscription à la VII <sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie. La Direction du CIJF vérifie que le versement a bien été effectué. <b>Clôture le 15 décembre 2011</b>	
Remplir <b>le formulaire 6 en ligne</b> sur le site internet des Jeux de la Francophonie	Les États et gouvernements organisent les présélections aux concours culturels sur leur territoire national. <b>Clôture le 30 avril 2012</b>  À l'issue des présélections organisées par les États et gouvernements, les Responsables de dossiers nationaux se chargent de remplir en ligne le formulaire de pré-inscription. <b>Clôture le 30 mai 2012</b>	CIJF  Ministères concernés  Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux
Remplir <b>le formulaire 7A en ligne</b> sur le site internet des Jeux	Sur la base du formulaire 6 transmis par les États et gouvernements, la Direction du CIJF envoie aux États et gouvernements un calendrier de mission des jurys régionaux afin de les informer des dates précises de leurs missions. <b>Clôture le 30 juin 2012</b>  Les jurys régionaux effectuent des missions dans les différents États et gouvernements afin de proposer un classement des artistes (ou troupes) présélectionnés aux Jeux, <b>sur la période du 30 juin au 15 octobre 2012</b>  La Direction du CIJF, avec l'appui des jurys régionaux, remplit le formulaire 7A de classement des artistes (ou troupes) présélectionnés sur le site internet des Jeux. <b>Clôture le 31 octobre 2012</b>	CIJF  Ministères concernés  Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'athlétisme, les sélections des athlètes se basent sur les minimas requis réalisés durant la saison 2012-2013 (au plus tard le 30 juin 2013).</li> <li>• Pour la lutte libre et africaine, les sélections se basent sur le classement des lutteurs durant l'année 2012.</li> <li>• Pour le football, basket-ball, les sélections des équipes aux compétitions sportives se basent sur le classement respectif de la FIFA et de la FIBA (selon les résultats enregistrés au cours de l'année lors des événements homologués).</li> <li>• Pour le judo et le tennis de table, les sélections se basent sur le classement des lutteurs durant l'année 2012.</li> <li>• Pour le handisport athlétisme, les sélections des athlètes se basent sur les minimas requis réalisés sur l'année 2012.</li> <li>• Pour le cyclisme sur route (en animation), les sélections se basent sur le classement des coureurs durant l'année 2012.</li> </ul> <p>Les modalités de sélection sont précisées et détaillées pour chacune des épreuves au niveau du guide des inscriptions. Le CIJF propose la liste des pays qualifiés dans chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme). <b>Clôture le 15 décembre 2012</b> (exception faite pour l'athlétisme dont les athlètes pourront se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 juin 2013)</p>	CIJF  Responsable de dossier national des VII <sup>es</sup> Jeux  Délégués techniques désignés par les fédérations sportives internationales

	Étapes	Période/ échancier	Document de référence	But recherché
Sélection et inscriptions	<b>ÉTAPE 3.4</b> <b>Présélections aux concours de création écologique et numérique organisés par les États et gouvernements</b>	Du 1 <sup>er</sup> février au 30 mai 2012	Guide des inscriptions et Réglementation	Les présélections organisées par les États et gouvernements, se sont déroulées dans chaque pays participant.  Le formulaire 6 de présélections a été rempli par les Responsables de dossier nationaux des VII <sup>ES</sup> Jeux. <b>Clôture le 30 mai 2012</b>
	<b>ÉTAPE 3.5</b> <b>Classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés aux concours de création numérique et écologique par les jurys régionaux</b>	Du 30 juin au 31 octobre 2012	Guide des inscriptions et Réglementation  Formulaire 6 des présélections des créateurs	Le classement des créateurs (ou groupes) dans chaque épreuve a été effectué à l'aide du formulaire 7
Qualifications, selections et inscriptions	<b>ÉTAPE 4.1</b> <b>Sélections des participants aux concours culturels</b>	Du 10 novembre au 15 décembre 2012	Guide des inscriptions et Réglementation  Le formulaire 7A de classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés	Les artistes sélectionnés aux Jeux sont connus et la liste officielle des artistes participants est arrêtée et publiée en ligne sur le site internet officiel des Jeux
	<b>ÉTAPE 4.2</b> <b>Qualifications et tirages au sort des équipes aux compétitions sportives</b>	Du 10 novembre au 15 décembre 2012	Guide des inscriptions et Réglementation	Les équipes participantes aux Jeux sont connues (judo, lutttes libre et africaine, tennis de table, cyclisme).  Les quotas et athlètes participants, ayant enregistré les minimas requis sur l'année 2012, sont connus.  Les tirages au sort en football et basket-ball sont réalisés ; les poules sont connues.

Formulaire à remplir en ligne	Descriptif	Intervenants
Remplir <b>le formulaire 6 en ligne</b> sur le site internet des Jeux	<p>Les États et gouvernements organisent les présélections aux concours de créations écologique et numérique sur leur territoire national. <b>Clôture le 30 avril 2012</b></p> <p>À l'issue des présélections organisées par les États et gouvernements, les Responsables de dossiers se chargent de remplir en ligne le formulaire de pré-inscription. <b>Clôture le 30 mai 2012</b></p>	<p>CIJF</p> <p>Ministères concernés</p> <p>Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux</p>
Remplir <b>le formulaire 7A en ligne</b> sur le site internet des Jeux	<p>Sur la base du formulaire 6 transmis par les États et gouvernements, la Direction du CIJF envoie aux États et gouvernements un calendrier de mission des jurys régionaux afin de les informer des dates précises de leurs missions. <b>Clôture le 30 juin 2012</b></p> <p>Les jurys régionaux effectuent des missions dans les différents États et gouvernements afin de proposer un classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés aux Jeux, <b>sur la période du 30 juin au 15 octobre 2012</b> NB : Exception faite des œuvres de création numérique qui seront transmises par voie électronique (internet) au comité d'expert au plus tard le 15 septembre 2012.</p> <p>La Direction du CIJF, avec l'appui des jurys régionaux remplit le formulaire 7 de classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés sur le site internet des Jeux. <b>Clôture le 31 octobre 2012</b></p>	<p>CIJF</p> <p>Ministères concernés</p> <p>Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux</p>
	<p>La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les artistes sélectionnés aux VII<sup>es</sup> Jeux, en concertation avec la DLC et en présence du CNJF. <b>Clôture le 30 novembre 2012</b></p> <p>La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements <b>la liste officielle des artistes sélectionnés aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie</b> et publie la liste officielle sur le site internet officiel des Jeux. <b>Clôture le 15 décembre 2012</b></p>	<p>CIJF</p> <p>Experts culturels</p>
Compléter <b>le formulaire 7B</b> relatif aux qualifications <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux	<p>La Direction du CIJF, en étroite relation avec les délégués techniques désignés par les Fédérations sportives internationales, adopte <b>la liste des équipes qualifiées</b> aux Jeux en tenant compte des modalités et critères détaillés pour chacune des épreuves. <b>Clôture le 30 novembre 2012</b></p> <p>La Direction du CIJF, en étroite relation avec la FIFA et la FIBA, organise les tirages au sort en football et basket-ball et <b>détermine les poules</b>. <b>Clôture le 15 décembre 2012</b></p> <p>Les responsables de dossiers ont complété le formulaire 7B afin de confirmer leur participation dans chacune des disciplines. Les listes des équipes qualifiées sont publiées sur le site internet des Jeux de la Francophonie. <b>Clôture le 15 décembre 2012</b></p> <p>NB : Les modalités de qualifications, sélections et tirages au sort sont précisées pour chacune des épreuves dans le guide de pré-inscriptions, inscriptions et de Réglementation. NB : Concernant l'athlétisme, les athlètes ayant réalisé les minimas requis pourront se qualifier au cours de la saison 2012-2013 et au plus tard jusqu'au 30 juin 2013.</p>	<p>CIJF</p> <p>Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Délégués techniques des fédérations sportives internationales</p>

	Étapes	Période/ échancier	Document de référence	But recherché
Qualifications, selections et inscriptions	<b>ÉTAPE 4.3</b>  <b>Sélections des participants aux concours de création écologique et numérique</b>	Du 10 novembre au 15 décembre 2012	Guide des inscriptions et Réglementation  Le formulaire 7 de classement des créateurs (ou groupes) présélectionnés	Les créateurs sélectionnés aux Jeux sont connus et la liste officielle des créateurs participants est arrêtée et publiée en ligne sur le site internet officiel des Jeux
Inscription nominative et définitive	<b>ÉTAPE 5</b>  <b>Inscription nominative et définitive des athlètes, artistes et créateurs participants aux VII<sup>ES</sup> Jeux</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 2013	Guide des inscriptions et Réglementation  Listes officielles des artistes, créateurs et équipes/athlètes sélectionnés	La composition des délégations est connue ; les équipes et athlètes, artistes, créateurs participants sont connus.  <b>Les cotisations proportionnelles sont versées sur le compte de l'OIF.</b>
				L'ensemble des athlètes en athlétisme participants aux Jeux sont connus
Validation définitive	<b>ÉTAPE 6</b>  <b>Validation de la participation aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie</b>	Du 31 mai au 7 juin 2013	Formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux dûment complété par le Responsable de dossier national Formulaire 9 de versement des cotisations proportionnelles dûment complété Formulaire 10 et 11 d'inscription et des cotisations des athlètes en athlétisme	Validation définitive des délégations participantes aux VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie
				<p align="center"><b>Validation définitive, par le CIJF, des délégations participantes et à jour d</b></p> <p align="center"><b>La participation aux Jeux et notamment la délivrance des accrédi des cotisa</b></p> <p align="center"><b>Un État ou gouvernement n'ayant pas respecté les étapes, éc ne pourra prétend</b></p>

**Pour tout contact, aide ou renseignements complémentaires :**

Organisation internationale de la Francophonie - Comité international des Jeux de la Francophonie  
19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris (France) - Tél. : 01 44 37 33 00 - Télécopie : +33 (0) 1 44 37 32 54  
Courriel : cijf@francophonie.org

Formulaire à remplir en ligne	Descriptif	Intervenants
	<p>La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les créateurs sélectionnés aux VII<sup>es</sup> Jeux, en concertation avec l'IFN, la DDS et l'IEPF et en présence du CNJF.  <b>Clôture le 30 novembre 2012</b></p> <p>La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements <b>la liste officielle des créateurs sélectionnés aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie</b> et publie la liste officielle sur le site internet officiel des Jeux.  <b>Clôture le 15 décembre 2012</b></p>	<p>CIJF</p> <p>Experts en création écologique et numérique</p>
<p>Remplir <b>le formulaire 8</b> d'inscription nominatif et définitif des participants aux Jeux <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux  <a href="http://www.jeux.francophonie.org">www.jeux.francophonie.org</a></p> <p>Remplir <b>le formulaire 9</b> relatif au versement des cotisations proportionnelles <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux  <a href="http://www.jeux.francophonie.org">www.jeux.francophonie.org</a></p>	<p>Le Responsable de dossier national des Jeux, en étroite relation avec les services concernés, veille à compléter le formulaire 8 d'inscription nominative ainsi que le formulaire 9 de versement des cotisations proportionnelles en ligne en veillant à son versement effectif sur le compte de l'OIF.</p> <p>La Direction du CIJF confirme si le versement a été effectivement versé sur le compte de l'OIF.</p> <p>La Direction du CIJF publie sur le site internet officiel des Jeux les délégations inscrites nominativement et fermement et à jour de leurs cotisations.  <b>Clôture le 31 mai 2013</b></p> <p>(Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 juin 2013; le responsable de dossier s'assurera dans tel cas du versement du reliquat éventuel des cotisations proportionnelles restant à verser ayant trait aux athlètes qualifiés pendant la période du 31 mai au 30 juin 2013).</p>	<p>CIJF</p> <p>Responsable de dossier</p> <p>Ministères concernés</p>
<p>Remplir <b>le formulaire 10</b> d'inscription des athlètes ayant réalisé les minimas requis au cours de la saison 2012-2013, à remplir <b>en ligne</b> sur le site internet des Jeux</p> <p>Remplir <b>le formulaire 11</b> de versement des cotisations proportionnelles complémentaires</p>	<p>Le Responsable de dossier, en étroite relation avec les services de l'État ou du gouvernement et la fédération nationale d'athlétisme, identifie les athlètes en athlétisme ayant réalisé les minimas requis au cours de l'année 2012 et remplit les formulaires 10 et 11 en ligne  <b>Clôture le 30 juin 2013</b></p>	
	<p>La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide ou non définitivement la participation des délégations aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013  <b>Clôture générale le 7 juin 2013</b></p> <p>(Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 juin 2013; la Direction du CIJF valide que les versements ont été effectués concernant les reliquats éventuels en athlétisme. La clôture ferme et définitive concernant l'athlétisme est portée au 30 juin 2013.)</p>	<p>CIJF</p>
<p><b>Les frais de participation à la VII<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie ayant finalisé les inscriptions nominatives et les cotisations sont conditionnés par le respect de ces différentes étapes et du versement des cotisations et visas par les États et gouvernements.</b></p> <p><b>Les frais de participation et/ou ne s'étant pas acquittés des frais d'inscription et cotisation proportionnelle ne peuvent pas participer aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie</b></p>		

Site internet officiel des Jeux de la Francophonie :

**[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)**

(les formulaires de pré-inscriptions et inscriptions ainsi que la documentation utile se trouvent disponibles en ligne dans la rubrique « les États invités »)

# III. FORMULAIRES À REMPLIR OU À RETOURNER À LA DIRECTION DU CIJF

## I. Liste récapitulative des formulaires

Désignation du formulaire	Mode de renvoi	À remplir par	Étape	Date de clôture
<b>Formulaire 1</b> d'engagement de principe des États et gouvernements	À compléter et signer par courriel : <a href="mailto:cijf@francophonie.org">cijf@francophonie.org</a> ou par Fax : +33 (0) 1 44 37 32 54	Représentant de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	15 septembre 2011
<b>Formulaire 2</b> de désignation du Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	À compléter et signer par courriel : <a href="mailto:cijf@francophonie.org">cijf@francophonie.org</a> ou par Fax : +33 (0) 1 44 37 32 54	Représentant officiel de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	22 septembre 2011
<b>Formulaire 3</b> de désignation des chargés nationaux des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	À compléter et signer par courriel : <a href="mailto:cijf@francophonie.org">cijf@francophonie.org</a> ou par Fax : +33 (0) 1 44 37 32 54	Représentant officiel de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	22 septembre 2011
<b>Formulaire 4</b> de pré-inscription	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 2	30 novembre 2011
<b>Formulaire 5</b> relatif au versement des frais d'inscription aux VII <sup>ES</sup> Jeux	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 2	15 décembre 2011
<b>Formulaire 6</b> de présélections des artistes et des créateurs	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 3	30 mai 2012
<b>Formulaire 7A</b> de classement des artistes (ou troupes) et des créateurs (ou groupes)	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	La Direction du CIJF, avec l'appui des jurys régionaux	Étape 3	31 octobre 2012
<b>Formulaire 7B</b> de qualifications sportives	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Dans un premier temps, la Direction du CIJF, avec l'appui des fédérations sportives internationales. Dans un deuxième temps, les responsables de dossiers nationaux.	Étape 4	15 décembre 2012
<b>Formulaire 8</b> d'inscription nominatif et définitif des participants aux Jeux (artistes, sportifs et créateurs)	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 5	31 mai 2013
<b>Formulaire 9</b> relatif au versement des cotisations proportionnelles	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 5	31 mai 2013
<b>Formulaire 10</b> d'inscription des athlètes en athlétisme	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 5	30 juin 2013
<b>Formulaire 11</b> relatif au versement des cotisations proportionnelles complémentaires concernant l'athlétisme	À remplir en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie*	Responsable de dossier national des VII <sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie	Étape 5	30 juin 2013

\* [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) dans la rubrique « les États invités »



## 2. Les formulaires à remplir en ligne ou à retourner au CIJF

**Formulaire 1** > Engagement de principe des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

### ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT A PARTICIPER AUX VII<sup>ES</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE FRANCE/NICE 2013

Par le présent document, notre État ou Gouvernement, s'engage à participer à la VII<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie qui se déroulera en France à Nice du 6 au 15 septembre 2013

**État ou gouvernement participant :** ..... (à compléter)

Fait à ....., le ...../...../.....

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom et Prénom : ..... (à compléter)

Fonction : ..... (à compléter)

Signature :



▶ À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

**CLÔTURE LE 15 SEPTEMBRE 2011**

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété :

- par courriel scanné et signé à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel ou par fax de la part du CIJF.

**Formulaire 2** > Désignation du Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

**DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL  
DES VII<sup>ES</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE FRANCE/NICE 2013**

État ou gouvernement participant : ..... (à compléter)

**Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie :**

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom ..... Prénom .....

Qualité/Fonction .....

Téléphone (.....) ..... Télécopie (.....) .....

Courriel .....

Fait à ....., le ...../...../.....

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom : ..... (à compléter)

Fonction : ..... (à compléter)

Signature :



▶ À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

**CLÔTURE LE 22 SEPTEMBRE 2011**

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété :

- par courriel scanné et signé à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel ou par fax de la part du CIJF.

**Formulaire 3** > Désignation des chargés nationaux des volets sportifs, culturels, de création écologique, de création numérique et de communication des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie

**DÉSIGNATION DES CHARGÉS DES VOLETS SPORT, CULTURE,  
CRÉATION ÉCOLOGIQUE, CRÉATION NUMÉRIQUE ET COMMUNICATION**

**État ou gouvernement participant :** ..... (à compléter)

**Chargé du volet sportif national des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie :**

Monsieur       Madame       Mademoiselle

Nom ..... Prénom .....

Qualité/Fonction .....

Téléphone (.....) ..... Télécopie (.....) .....

Courriel .....

**Chargé du volet culturel national des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie :**

Monsieur       Madame       Mademoiselle

Nom ..... Prénom .....

Qualité/Fonction .....

Téléphone (.....) ..... Télécopie (.....) .....

Courriel .....

**Chargé du volet création écologique national des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie :**

Monsieur       Madame       Mademoiselle

Nom ..... Prénom .....

Qualité/Fonction .....

Téléphone (.....) ..... Télécopie (.....) .....

Courriel .....



**Chargé du volet création numérique national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie :**

Monsieur       Madame       Mademoiselle

Nom ..... Prénom .....

Qualité/Fonction .....

Téléphone (.....) ..... Télécopie (.....) .....

Courriel .....

**Chargé de la communication national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie :**

Monsieur       Madame       Mademoiselle

Nom ..... Prénom .....

Qualité/Fonction .....

Téléphone (.....) ..... Télécopie (.....) .....

Courriel .....

Fait à ....., le ...../...../.....

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom : ..... (à compléter)

Fonction : ..... (à compléter)

Signature :



▶ À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

**CLÔTURE LE 22 SEPTEMBRE 2011**

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété :

- par courriel scanné et signé à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel ou par fax de la part du CIJF.

**Formulaire 4** > Pré-inscriptions aux compétitions sportives, aux concours culturels, aux concours de création écologiques et numériques des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

CONCERNANT LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX CONCOURS CULTURELS

DISCIPLINES	NOMBRE D'ARTISTES	PRÉ-INSCRIPTION	
		OUI	NON
<b>1. Arts de la rue</b>			
1.1. Hip-hop (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 2 à 5 personnes maximum		
1.2. Marionnettes (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 1 à 5 personnes maximum		
1.3. Jonglerie (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 1 à 5 personnes maximum		
<b>2. Arts visuels</b>			
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		
2.2. Sculpture (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		
<b>3. Chanson</b> (h/f, 18-35 ans)	1 chanteur ou 1 groupe de 8 maximum		
<b>4. Conte</b> (h/f, 18-35 ans)	1 conteur ou 1 groupe de 2 maximum		
<b>5. Danse de création</b> (h/f, 18-35 ans)	1 groupe de 10 maximum		
<b>6. Littérature (nouvelle)</b> (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		
<b>7. Photographie</b> (h/f, 18-35 ans)	1 concurrent participant maximum		

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

CONCERNANT LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS SPORTIVES

DISCIPLINES	NOMBRE DE SPORTIFS	PRÉ-INSCRIPTION	
		OUI	NON
<b>1. Athlétisme</b> (h/f, 18-35 ans)	3 par épreuve au maximum selon barème des minimas		
<b>2. Basket-ball</b> (f, 18-25 ans)	1 équipe de 12		
<b>3. Football</b> (h, moins de 20 ans)	1 équipe de 20		
<b>4. Handisport</b> (Athlétisme) (h/f, 18-35 ans)	1 h et 1 f par épreuve au maximum selon barème des minimas		
<b>5. Judo</b> (h/f, 18-25 ans)	1 par catégorie 7 catégories f - 7 catégories h		
<b>6. Luttes</b>			
6.1. Lutte africaine (h/f, 18-30 ans)	1 par catégorie 4 catégories f - 5 catégories h		
6.2. Lutte libre (h/f, 18-30 ans)	1 par catégorie 4 catégories f - 7 catégories h		
<b>7. Tennis de Table</b> (h/f, 18-21 ans)	Équipe de 2 (1 f + 1 h)		
<b>8. Cyclisme sur route (en animation)</b> (h, 19-22 ans et f, 18-35 ans)	6 coureurs hommes et 6 coureurs femmes par équipe/délégation		

## EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

CONCERNANT LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX CONCOURS DE CRÉATION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

DISCIPLINES	NOMBRE DE CRÉATEURS	PRÉ-INSCRIPTION	
		OUI	NON
1. Création écologique (h/f, 10-35 ans)	1 individuel ou 1 collectif composé de 5 personnes maximum		
2. Création numérique (h/f, 13-35 ans)	1 individuel ou 1 collectif composé de 3 personnes maximum		

- ▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE : [WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 30 NOVEMBRE 2011**

Note :

Ce formulaire, la procédure et l'aide en ligne concernant les pré-inscriptions seront disponibles sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie à compter du 30 septembre 2011.

La Direction du CIJF fournira préalablement au responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux un identifiant et mot de passe ; cet identifiant et ce mot de passe lui permettront d'accéder aux formulaires sécurisés disponibles en ligne sur le site Internet officiel des Jeux de la Francophonie.

Le dossier des pré-inscriptions et des inscriptions doit être complété en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie à l'adresse suivante : **[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)**

Pour toute demande d'information complémentaire ou en cas de difficulté, vous pouvez nous contacter :

- par courriel à l'adresse suivante : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)
- ou par fax au numéro suivant : + 33 1 44 37 32 54

**Formulaire 5** > Versement des frais d'inscription aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

**VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX VII<sup>ES</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT**

**Nom de l'État ou gouvernement :** .....

Virement émis à ..... le ...../...../.....

Effectué par (nom ordonnateur) : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Montant total versé : .....

Oui, les frais d'inscription aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie pour un montant de 1 750 euros, ont été versés sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

*Case à cocher une fois le virement effectué ou l'ordre de virement émis pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)*

---

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE / COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

Virement reçu à ....., le ...../...../.....

Montant total reçu : .....

Solde restant dû : .....

Oui, les frais d'inscription aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie, pour un montant de 1 750 euros, ont été effectivement versés et reçus sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie.

*Case à cocher une fois la totalité de la somme perçue et reçue sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)*

L'État ou gouvernement ..... est à jour de ses frais d'inscription (à compléter par le CIJF)

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE : [WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

CLÔTURE LE 15 DÉCEMBRE 2011

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) une fois le versement du montant des frais d'inscription effectué, par le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et effectivement reçu sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera dans la partie qui lui est réservée confirmant ainsi que l'État ou le gouvernement est à jour de ses frais d'inscription ; l'État ou le gouvernement pourra ainsi passer aux étapes suivantes du processus d'inscription. **Toute pré-inscription non accompagnée du règlement des droits d'inscription sera déclarée irrecevable.**

Le versement sera effectué par :

- Un virement bancaire (relevé d'identité bancaire joint) d'un montant correspondant à 1 750 euros.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

**Organisation Internationale de la Francophonie**  
**Comité International des Jeux de la Francophonie**  
 19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris (France)  
 Téléphone : (33) 1 44 37 33 56 - Télécopie : (33) 1 44 37 32 54  
 Courriel : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)  
[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)

**Formulaire 6** > Présélections des artistes et des créateurs

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

**PRÉSÉLECTIONS PAR LES ÉTATS DES ARTISTES**

Oui, nous avons organisé les présélections de notre territoire national, avant la venue du jury régional du CIJF, sur la période du ..... au .....

DISCIPLINES	NOM DES TROUPES OU ARTISTES PRÉSÉLECTIONNÉS (MAXIMUM 5 PAR ÉPREUVE)
<b>1. Arts de la rue</b>	
1.1. Hip-hop (h/f, 18-35 ans)	
1.2. Marionnettes (h/f, 18-35 ans)	
1.3. Jonglerie (h/f, 18-35 ans)	
<b>2. Arts visuels</b>	
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	
2.2. Sculpture (h/f, 18-35 ans)	
<b>3. Chanson</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>4. Conte</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>5. Danse de création</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>6. Littérature (nouvelle)</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>7. Photographie</b> (h/f, 18-35 ans)	



- ▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE : [WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 30 MAI 2012**

### PRÉSÉLECTIONS PAR LES ÉTATS DES CRÉATEURS

- Oui, les présélections des créateurs ont été organisées sur le territoire national au ..... en étroite relation avec le chargé de volet sportif à l'origine des listes et les Ministères concernés et les œuvres ont été transmises au comité de sélection.

*Case à cocher une fois que les présélections ont été organisées sur le territoire national*

DISCIPLINES	NOM DES GROUPES OU CRÉATEURS PRÉSÉLECTIONNÉS (MAXIMUM 5 PAR ÉPREUVE)
<b>1. Création écologique</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>2. Création numérique</b> (h/f, 18-35 ans)	

- ▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE : [WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 30 MAI 2012**

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) une fois que les épreuves des présélections ont été organisées par les États ou les gouvernements sur leur territoire national en étroite relation avec les chargés des volets sportif, culturel, de création écologique et de création numérique nationaux des VII<sup>ES</sup> Jeux et les Ministères concernés.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux ; à noter que celui-ci peut déléguer ses identifiants et mots de passe aux chargés des volets sportif, culturel, de création écologique et de création numérique national des VII<sup>ES</sup> Jeux afin que ceux-ci puissent remplir directement leur partie en ligne.

**Formulaire 7A** > Classement des artistes et des créateurs présélectionnés

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

**CLASSEMENT DES ARTISTES RÉALISÉ PAR LE CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES JURYS RÉGIONAUX**

Oui, les jurys régionaux se sont déplacés sur le territoire national sur la période du ..... au ..... et ont pu prendre connaissance de ces artistes présélectionnés.

*Case à cocher une fois que les jurys régionaux ont effectué leurs déplacements sur le territoire national et ont pris connaissance des artistes présélectionnés*

DISCIPLINES	CLASSEMENT DES TROUPES OU ARTISTES PRÉSÉLECTIONNÉS (MAXIMUM 5 PAR ÉPREUVE)
<b>1. Arts de la rue</b>	
1.1. Hip-hop (h/f, 18-35 ans)	1 2 3 4 5
1.2. Marionnettes (h/f, 18-35 ans)	
1.3. Jonglerie (h/f, 18-35 ans)	
<b>2. Arts visuels</b>	
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	
2.2. Sculpture (h/f, 18-35 ans)	
<b>3. Chanson</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>4. Conte</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>5. Danse de création</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>6. Littérature (nouvelle)</b> (h/f, 18-35 ans)	
<b>7. Photographie</b> (h/f, 18-35 ans)	

### CLASSEMENT DES CRÉATEURS RÉALISÉ PAR LE CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES JURYS RÉGIONAUX (OU COMITÉ D'EXPERTS)

Oui, les jurys régionaux (ou comité d'experts) ont pu prendre connaissance des œuvres présentées par les créateurs présélectionnés

*Case à cocher une fois que les jurys régionaux (ou comité d'experts) ont pu prendre connaissance des œuvres présentées (transmission par internet du matériel audio, photo et vidéo selon les modalités énoncées dans la Réglementation)*

DISCIPLINES	CLASSEMENT DES GROUPES OU CRÉATEURS PRÉSÉLECTIONNÉS (MAXIMUM 5 PAR ÉPREUVE)
<b>1. Création écologique</b> (h/f, 18-35 ans)	1 2 3 4 5
<b>2. Création numérique</b> (h/f, 18-35 ans)	

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE :  
[WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LA DIRECTION  
DU CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES JURYS RÉGIONAUX DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 31 OCTOBRE 2012**

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) une fois que les jurys régionaux se seront déplacés au niveau national et auront pu prendre connaissance des œuvres présentées par les artistes et créateurs.

Ce formulaire est à compléter par le CIJF en étroite relation avec les jurys régionaux (ou comité d'experts).

Formulaire 7B > Qualifications sportives

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

**BASKET-BALL FÉMININ :  
QUALIFICATIONS RÉALISÉES PAR LE CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LA FIBA**

ÉQUIPES QUALIFIÉES (partie complétée par les CIJF)	CONFIRMATION DES ÉTATS (partie complétée par les responsables de dossiers nationaux)
Équipe 1	
Équipe 2	
Équipe 3	
Équipe 4	
Équipe 5	
Équipe 6	
Équipe 7	
Équipe 8	
Équipe 9	
Équipe 10	
Équipe 11	
Équipe 12	
Équipe 13	
Équipe 14	
Équipe 15	
Équipe 16	

EXEMPLE

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE :  
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LA DIRECTION  
DU CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES JURYS RÉGIONAUX DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 15 DÉCEMBRE 2012**

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie  
www.jeux.francophonie.org.

La première partie du formulaire est à compléter par la direction du CIJF en étroite relation avec la fédération  
sportive internationale, pour chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme).

La deuxième partie du formulaire est à compléter par les responsables de dossiers nationaux afin de confirmer  
la participation de l'État ou du gouvernement dans chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme).

**Formulaire 8** > Inscription nominative et définitive des participants aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie (étape 5)

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE :  
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR  
LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 31 MAI 2013**

NB : possibilité d'inscrire les athlètes ayant réalisé les minima requis ; clôture définitive le 30 juin 2012 pour les athlètes.

**LE FORMULAIRE 8 SERA DISPONIBLE EN LIGNE**

SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2012

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) par le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux en étroite relation avec les chargés des volets sportif, culturel, création écologique, création numérique et de communication nationaux.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux ; à noter que celui-ci peut déléguer ses identifiants et mots de passe aux chargés nationaux afin que ceux-ci puissent remplir directement leur partie en ligne.

**Formulaire 9** > Versement des cotisations proportionnelles

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

**VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES**

**État de situation**  
 Les cotisations proportionnelles s'élèvent à .....  
 (montant calculé automatiquement en fonction des données précédemment enregistrées au niveau du formulaire 8 d'inscription).

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU AU GOUVERNEMENT**

**Nom de l'État ou du gouvernement :** .....

Virement émis à ..... le ...../...../.....

Effectué par (nom ordonnateur) : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Montant total versé : .....

Oui, les cotisations proportionnelles aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, pour un montant de ..... euros, ont été versées sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

*Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émit pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)*

---

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE / COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

**État de situation actualisé**

Montant dû : ..... (calculé automatiquement)

Montant payé reçu : ....., le ...../...../.....

Solde restant dû : ..... à la date du .....

Oui, les cotisations proportionnelles aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, pour un montant de ..... euros, ont été effectivement versées et reçues le ..... sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie dans leur totalité.  
 L'État ou gouvernement ..... est à jour de ses frais d'inscription (à compléter par le CIJF)

*Case à cocher une fois la totalité de la somme perçue et reçue sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)*

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE :  
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR  
LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

### CLÔTURE LE 31 MAI 2013

NB : Un reliquat pourra rester dû en ce qui concerne les cotisations proportionnelles liées directement à l'inscription des athlètes ; clôture ferme le 30 juin 2013.

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) une fois le versement du montant des frais d'inscription effectué, par le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et reçu effectivement sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera dans la partie qui lui est réservée confirmant ainsi que l'État ou le gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles. **Toute inscription non accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.**

Le versement sera effectué par virement bancaire (relevé d'identité bancaire joint).

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

**Organisation Internationale de la Francophonie**  
**Comité International des Jeux de la Francophonie**

19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 56 - Télécopie : (33) 1 44 37 32 54

Courriel : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)

**Formulaire 10** > Inscription des athlètes participants aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

**INSCRIPTION DES ATHLÈTES**

Case à cocher une fois la liste nominative définitive des athlètes participants complétée

DISCIPLINES	NOM DES ATHLÈTES AYANT RÉALISÉ LES MINIMAS REQUIS (cf. Réglementation)	
	HOMMES	FEMMES
100 m		
200 m		
Etc.		
<b>Total des participant</b>		

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE : [WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 30 JUIN 2013**

(pour les athlètes ayant réalisé les minimas lors des événements internationaux avant le 30 juin 2013)

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) en étroite relation avec le chargé du volet sportif national des VII<sup>es</sup> Jeux, le Ministère des sports et la Fédération nationale d'athlétisme sur la base des athlètes ayant réalisé les minimas requis au cours de la saison 2012-2013.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux ; à noter que celui-ci peut déléguer ses identifiants et mots de passe au chargé du volet sportif afin que celui-ci puisse remplir directement cette partie en ligne.



**Formulaire 11** > Versement des cotisations proportionnelles complémentaires concernant uniquement l'athlétisme

**EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE**

**VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNIQUEMENT LES ATHLÈTES AYANT RÉALISÉ LES MINIMAS AVANT LE 30 JUIN 2013**

**État de situation**

Les cotisations proportionnelles concernant l'athlétisme s'élèvent à ..... (montant calculé automatiquement en fonction des données enregistrées au niveau du formulaire 10 d'inscription).

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU AU GOUVERNEMENT**

**Nom de l'État ou du gouvernement :** .....

Virement émis à ..... le ...../...../.....

Effectué par (nom ordonnateur) : .....

Nom de la banque émettrice : .....

Montant total versé : .....

Oui, les cotisations proportionnelles complémentaires concernant l'athlétisme, pour un montant de ..... euros, ont été versées sans solde au compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)

*Case à cocher une fois le versement effectué ou l'ordre de virement émit pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)*

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE / COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

**État de situation actualisé**

Montant dû : ..... (calculé automatiquement)

Montant payé reçu : ....., le ...../...../.....

Solde restant dû : ..... à la date du .....

Oui, les cotisations proportionnelles complémentaires concernant l'athlétisme, pour un montant de ..... euros, ont été effectivement versées et reçues le ..... sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie dans leur totalité.

L'État ou gouvernement ..... est à jour de ses frais d'inscription (à compléter par le CIJF)

*Case à cocher une fois la totalité de la somme perçue et reçue sur le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (RIB disponible ci-dessous)*

▶ À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE :  
[WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG](http://WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG) DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS » PAR  
LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES VII<sup>ES</sup> JEUX

**CLÔTURE LE 30 JUIN 2012**

NB : Clôture ferme et définitive concernant l'athlétisme.

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie [www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org) une fois le versement du montant des frais d'inscription effectué, par le Responsable de dossier national des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et reçu effectivement sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera dans la partie qui lui est réservée confirmant ainsi que l'État ou le gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles. **Toute inscription non accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.**

Le versement sera effectué par virement bancaire (relevé d'identité bancaire joint)

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

**Organisation Internationale de la Francophonie  
Comité International des Jeux de la Francophonie**

19-21 avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 56 - Télécopie : (33) 1 44 37 32 54

Courriel : [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)

# IV. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS AUX VII<sup>ES</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

## I. Principes

Ce calendrier présenté ci-après est conforme aux Statuts et Règles des Jeux et au Cahier des charges signé par le CIJF et le CNJF le 14 décembre 2010, et devra être respecté pour :

- assurer une bonne organisation ;
- asseoir la crédibilité de l'événement ;
- prendre en compte les besoins de l'ensemble des acteurs et des médias couvrant les Jeux.

## 2. Chronogramme prévisionnel

- Démarrage du processus des pré-inscriptions ; information sur les pré-inscriptions, les inscriptions et la réglementation des épreuves inscrites aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013 ; envoi aux États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie par la Direction du CIJF du Guide des inscriptions.
  - ▶ **Clôture le 24 juin 2011**
- Engagement de principe des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie pour leur participation aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013.
  - ▶ **Clôture le 15 septembre 2011**
- Désignation d'un Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie par chaque État et gouvernement de la Francophonie ; celui-ci sera chargé de recueillir et coordonner les actions dans son pays afin de pouvoir effectuer les pré-inscriptions qui se feront désormais en ligne sur internet directement à partir d'un formulaire disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera le principal interlocuteur du CIJF concernant ces différentes étapes du processus de pré-inscriptions et d'inscriptions ; celui-ci sera en copie de toutes les correspondances provenant du CIJF.
  - ▶ **Clôture le 22 septembre 2011**
- Désignation par les États et gouvernements des 5 représentants nationaux suivants :
  - 1 Chargé du volet sportif national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine sportif en étroite relation avec le Ministère, les services et les fédérations sportives nationales concernés ;

- 1 Chargé du volet culturel national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine culturel en étroite relation avec le Ministère, les services et institutions culturelles nationales concernés;
- 1 Chargé du volet création écologique national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la création écologique en étroite relation avec le Ministère, les services et les institutions nationales concernés;
- 1 Chargé du volet création numérique national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la création numérique en étroite relation avec le Ministère, les services et les institutions nationales concernés;
- 1 Chargé de la communication nationale des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la communication en étroite relation avec son Ministère, les services et organisations médias nationales concernés; celui-ci veillera à la promotion, la diffusion de supports et à la médiatisation nationale, notamment télévisuelle, des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie.

### ► Clôture le 22 septembre 2011

- Attribution par la Direction du CIJF d'un identifiant et d'un mot de passe au Responsable de dossier des Jeux de la Francophonie de chaque pays afin que celui-ci puisse procéder aux pré-inscriptions.

### ► Clôture le 30 septembre 2011

- Pré-inscriptions en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie ([www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)) par le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux concernant les épreuves des concours culturels, des compétitions sportives et des concours de création écologique et numérique.

### ► Clôture le 30 novembre 2011

- Date limite de versement par les délégations auprès du CIJF du montant des frais d'inscription, soit 1 750 euros pour la VII<sup>e</sup> édition (paragraphe 6.1 du Cahier des charges).

### ► Clôture le 15 décembre 2011

**NB :** les États et gouvernements débiteurs au titre de leurs droits d'inscription et/ou de leurs cotisations proportionnelles ne pourront prétendre participer aux épreuves qualificatives, et *a fortiori* aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie.

- Démarrage du processus des présélections des concours culturels et de créations écologique et numérique, organisé par les États et gouvernements

### ► Clôture le 1<sup>er</sup> février 2012

- Clôture des présélections des concours culturels et de créations écologique et numérique, organisés par les États et gouvernements;

### ► Clôture le 30 avril 2012

- Le Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, en étroite relation avec les chargés nationaux dans leur domaine respectif, complète le formulaire en ligne, sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie ([www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)) afin de communiquer la liste des artistes présélectionnés (2 à 5 artistes ou groupes maximum).

### ► Clôture le 30 mai 2012

- La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements (avec copie au Responsable de dossier national des VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie) le calendrier de missions des jurys régionaux qui se rendront sur le territoire national de chaque État et gouvernement afin d'identifier et voir les œuvres présentées par les artistes et créateurs présélectionnés.
  - ▶ **Clôture le 30 juin 2012**
- Les jurys régionaux effectuent les missions dans les différents États et gouvernements et prennent connaissance des œuvres présentées par les artistes présélectionnés ; exception faite pour les œuvres des créations numériques qui devront être transmises par internet aux membres du Comité d'expert (cf. modalités au niveau de la réglementation du concours de création numérique).
  - ▶ **Clôture le 15 octobre 2012**
- La Direction du CIJF, en étroite relation avec les délégués techniques des Fédérations sportives internationales concernées, procède aux sélections (cf. modalités des sélections au niveau de la réglementation de chacune des épreuves dans le document relatif à la réglementation ; exception faite pour l'athlétisme dont les athlètes pourront se qualifier en réalisant les minimas requis lors des événements internationaux agréés par l'IAAF jusqu'au 30 juin 2013).
  - ▶ **Clôture le 30 novembre 2012**
- La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les artistes sélectionnées aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie.
  - ▶ **Clôture le 30 novembre 2012**
- Fin des sélections des concours culturels et des concours de créations écologique et numérique ; la Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements les listes des artistes et créateurs sélectionnés aux concours culturels et de création écologique et numérique ; la liste officielle des artistes et créateurs sélectionnés aux VII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie est publiée sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie.
  - ▶ **Clôture le 15 décembre 2012**
- Fin des sélections et qualifications des équipes participantes aux compétitions sportives : la Direction du CIJF adopte et publie les listes des équipes compétitrices participantes ; la liste des pays qualifiés est connue (à l'exception de l'athlétisme).
  - ▶ **Clôture le 15 décembre 2012**
- Fin des tirages au sort : la Direction du CIJF, procède aux tirages au sort en football et basket-ball, en étroite relation avec la FIFA et la FIBA ; les poules sont publiées.
  - ▶ **Clôture le 15 décembre 2012**
- Envoi par le CIJF au CNJF du document précisant les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves.
  - ▶ **Clôture le 1<sup>er</sup> mars 2013**
- Suivant l'envoi de l'invitation officielle, le CNJF adresse un rappel de la Note générale d'information aux invités, au plus tard six (6) mois avant la tenue des Jeux. Cette note, préparée en étroite collaboration avec le CIJF, renseigne notamment sur l'organisation, les dispositions d'accueil, les formalités d'entrées, les modalités de participation et de prise en charge de chaque catégorie d'invités aux Jeux, les principales échéances à respecter, etc.
  - ▶ **Clôture le 1<sup>er</sup> mars 2013**

- Sur la base des documents fournis par le CIJF, le CNJF procède à la production et à la distribution, à chacun des États et gouvernements participants, des manuels techniques pour chacune des épreuves, tant pour les domaines sportif, culturel que pour les activités de développement.

► **Clôture le 30 avril 2013**

- Engagement nominatif des équipes ou des individuels répondant aux critères de qualification pour les VII<sup>ES</sup> Jeux, ainsi que les accompagnateurs, et versement du montant de la cotisation proportionnelle : gratuité pour les 10 premiers, 350 euros par personne additionnelle (paragraphe 6.1 du cahier des charges).
- L'inscription nominative de certains athlètes pourra cependant être autorisée jusqu'au 30 juin 2013 (ayant réalisé les minimas ou les remplaçants pour cause de blessure notamment).

► **Clôture le 31 mai 2013**

- Conformément à l'article 13.2 des règles des Jeux, les cotisations proportionnelles, définies dans le cahier des charges, sont acquittées par les États et gouvernements au CIJF au moment de l'engagement définitif de la délégation, soit trois (3) mois avant le début des Jeux.

► **Clôture le 31 mai 2013**

- La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide définitivement ou non la participation des délégations aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie France/Nice 2013

► **Clôture générale le 7 juin 2013**

Les États et gouvernements qui ne seront pas à jour de leurs cotisations avant la date buttoir du 7 juin 2013 ne pourront voir leur inscription aux Jeux validée et ne pourront donc pas se rendre à Nice pour prendre part aux VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie.

Une exception est accordée pour les athlètes qualifiés entre le 7 et le 30 juin 2013. Les reliquats restant à payer en rapport avec ces athlètes devront être régularisés au plus tard au 30 juin 2013.

- Le programme des concours culturels, des compétitions sportives et des concours de créations écologique et numérique ainsi que l'horaire des épreuves, arrêtés conjointement entre le CIJF et le CNJF, seront transmis à chaque délégation par le CNJF.

► **Clôture le 30 juin 2013**

**6 septembre au 15 septembre 2013 :**

Déroulement des VII<sup>ES</sup> Jeux de la Francophonie.

**BONNE INSCRIPTION ET BONNE RÉUSSITE A TOUS !!!**  
**RENDEZ-VOUS EN FRANCE À NICE EN SEPTEMBRE 2013 !!!**



**ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)**

**Comité International des Jeux de la Francophonie**

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56

Télécopie : +33 (0) 1 44 37 32 54

[cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)



**JEUX DE LA  
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS